MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs

Projet de rénovation de l'hôtel de ville



Octobre 2026

Orientations

Intentions générales

Rassembler tout le monde sous un même toit

- Générer un sentiment d'appartenance au lieu, autant pour les employés que les citoyens.
- Intégrer la nature dans la conception de l'espace, selon le slogan municipal « La nature à l'état pur » (éléments naturels dans les finis, vues sur l'extérieur, lumière naturelle)
- Souligner le caractère patrimonial du bâtiment (première école du village)
- Libérer les locaux de la caserne de pompiers et rassembler tous les services à l'hôtel de Ville
- Regrouper les bureaux par type de services (urbanisme, loisirs, administration, travaux publics, etc.)
- Optimiser l'aménagement des espaces existants (éviter un agrandissement)
- Favoriser la cohabitation et le partage d'espaces entre les services par de nouvelles configurations spatiales, générant de nouvelles habitudes chez les utilisateurs du bâtiment
- Changement potentiel de la localisation des loisirs (Hôtel de Ville (court terme), Bâtiment multi-fonctionnel (long terme))

Accueil / Entrée

- Restituer l'entrée principale à l'avant du bâtiment
- Rendre accessible universellement l'entrée principale du bâtiment (extérieur et intérieur), ainsi que le rez-de-chaussée et le sous-sol
- Réaménager le stationnement afin d'éliminer la circulation véhiculaire conflictuelle vers les conteneurs semi-enfouis

Confort

- Améliorer le contrôle acoustique (bureaux fermés, aires ouvertes versus rencontres virtuelles)
- Avoir une salle à manger assez grande pour accueillir tous les employés (25-30 personnes)
- Agrandir la fenestration pour augmenter l'apport en lumière naturelle (au sous-sol surtout)
- Améliorer le confort thermique des usagers

Exigences réglementaires

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

RÉGLEMENTATION PROVINCIALE APPLICABLE

LOI SUR LE BÂTIMENT, CHAPITRE B-1.1, DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CODE DE SÉCURITÉ DU QUÉBEC, CHAPITRE VIII – BÂTIMENT

CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES – CANADA 2020 (MODIFIÉ QC, CHAPITRE VIII BÂTIMENT DU CODE DE SÉCURITÉ)

CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE1 - BÂTIMENT - CANADA 2020 (MODIFIÉ) (CNB 2020), POUR UN BÂTIMENT DE LA PARTIE 9, AUX PARTIES 1, 7, 8, 9 ET 10 DE LA DIVISION B DU CCQ

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE APPLICABLE

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENT 610 1 2026

RÈGLEMENTS DE PLAN D'URBANISME NO. 1000

RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 1001

RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 1003

RÈGLEMENTS SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NO. 360-2024-02

ZONAGE

ZONE : P-304

LOT : 174-6

SUPERFICIE : 3918,44m2

USAGES PERMIS : P-1, P-2

STRUCTURE DU BÂTIMENT : ISOLÉ

INTENSITÉ D'OCCUPATION :
30% (RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN MAXIMAL)

MARGES:
AVANT : MIN. 10,7m

LATÉRALE : 7,6m

LATÉRALES TOTALES : MIN. 15,2m

ARRIÈRE : 6m

RAYSIDELABOSSIÈRE



/ Fondée en 2000, suite à plus de 30 ans d'implication sociale personnelle

/ Mission : une architecture et un développement urbain engagés, verts, originaux et pertinents

/ Effort de cohérence entre les valeurs sociales que la firme défend et son organisation interne

/ Joue un rôle de citoyen actif dans le quartier

/ Une équipe de plus de 40 professionnels en architecture et urbanisme qui partagent la vision de la firme

RAYSIDELABOSSIÈRE





Ambiances du projet



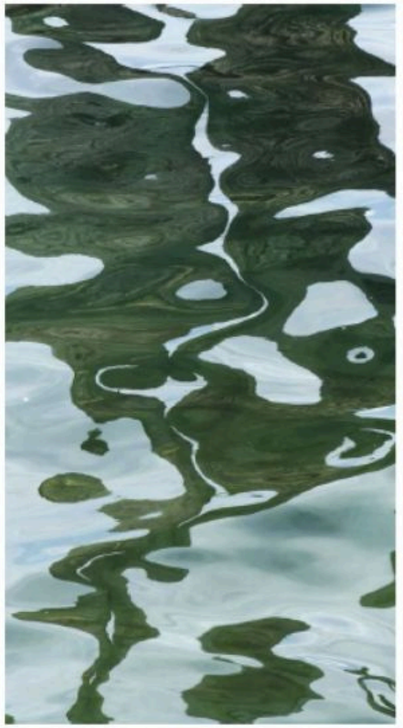


Palette de couleur douce, naturelle et calme, propice au travail et à la concentration

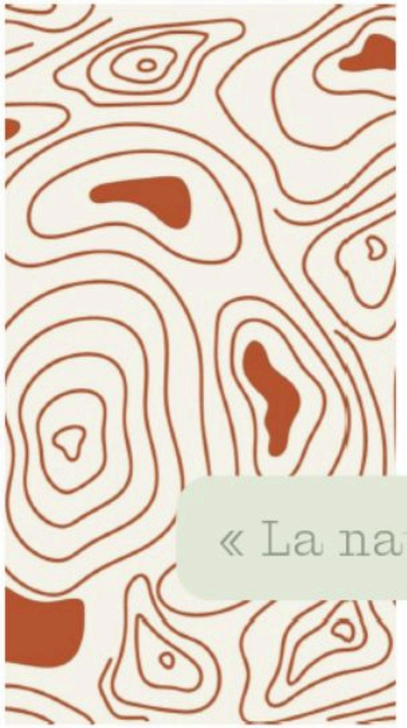


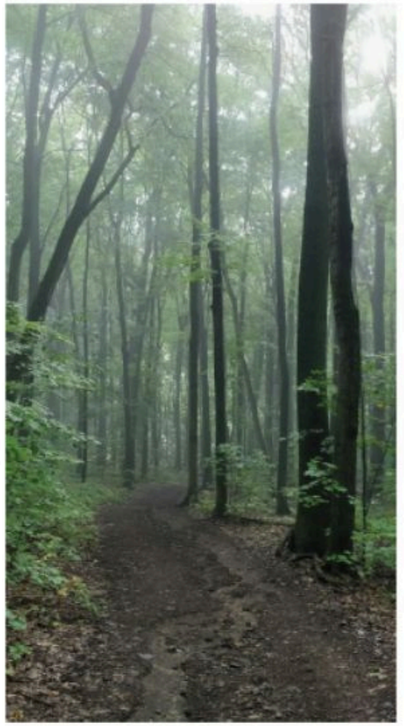
la lumière naturelle

les lacs



les reliefs, les courbes

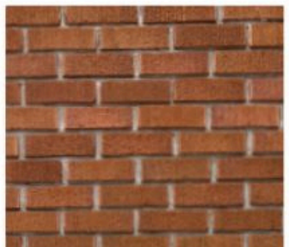


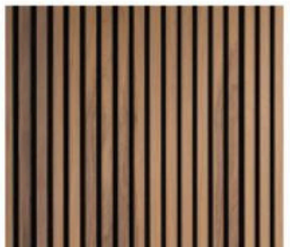


la forêt

« La nature à l'état pur »

Finis bruts et naturels



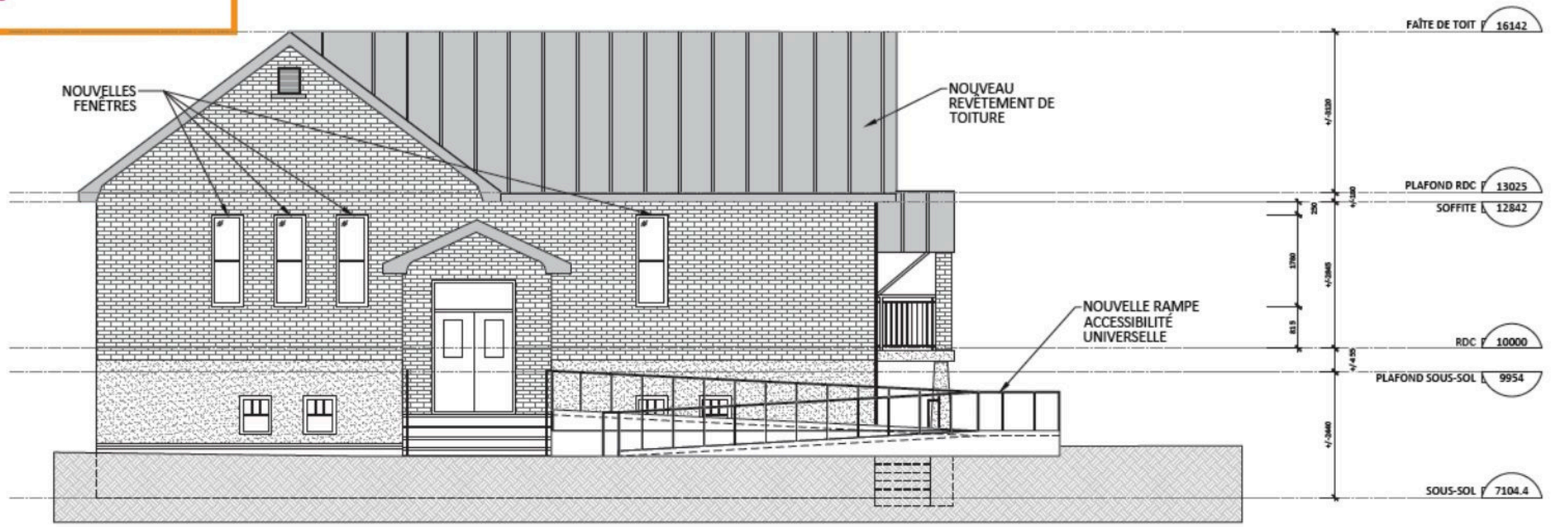






Élévation proposée

Avant - Latérale droite

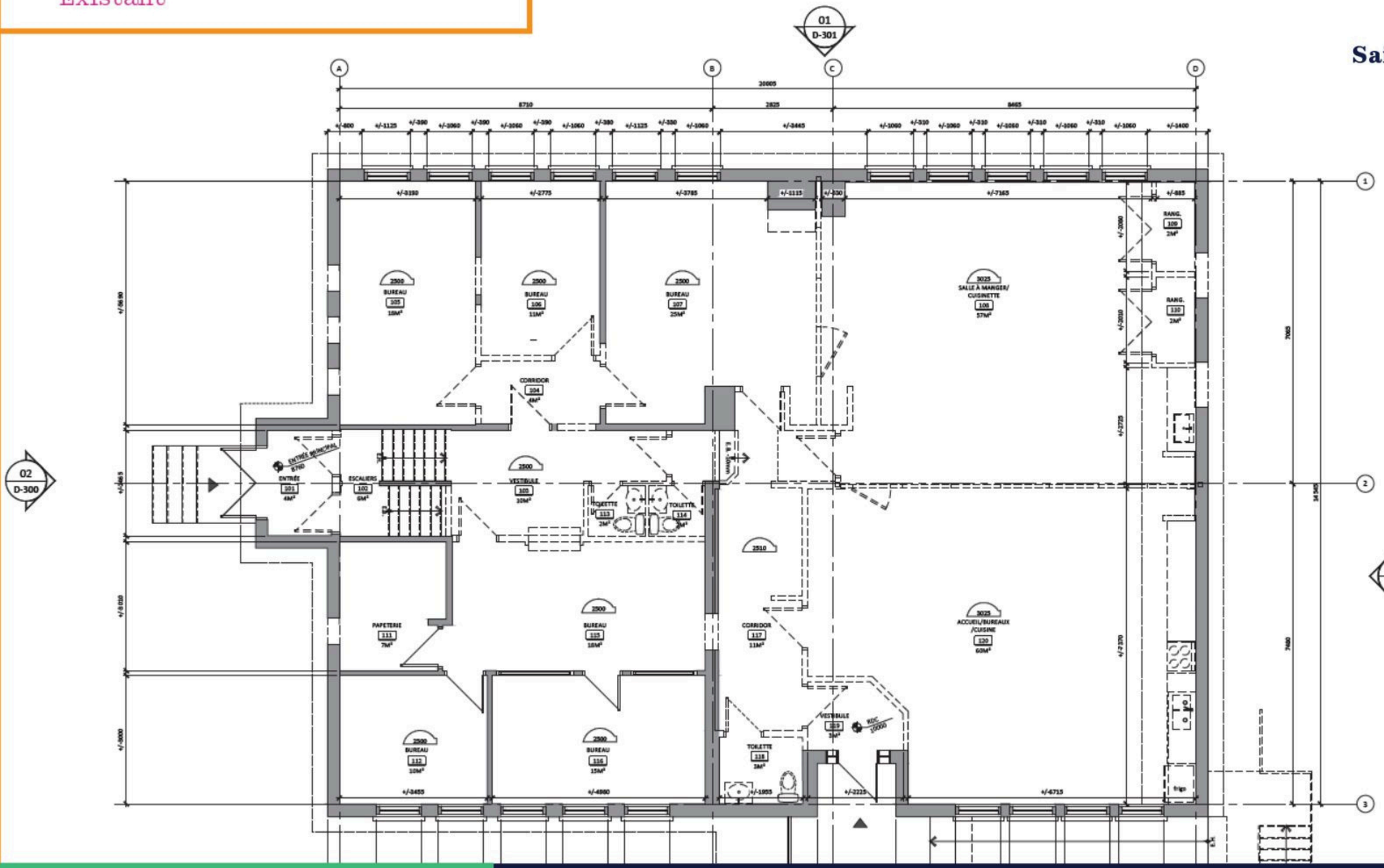


FAÇADE NORD-EST 1:50 02 D-300



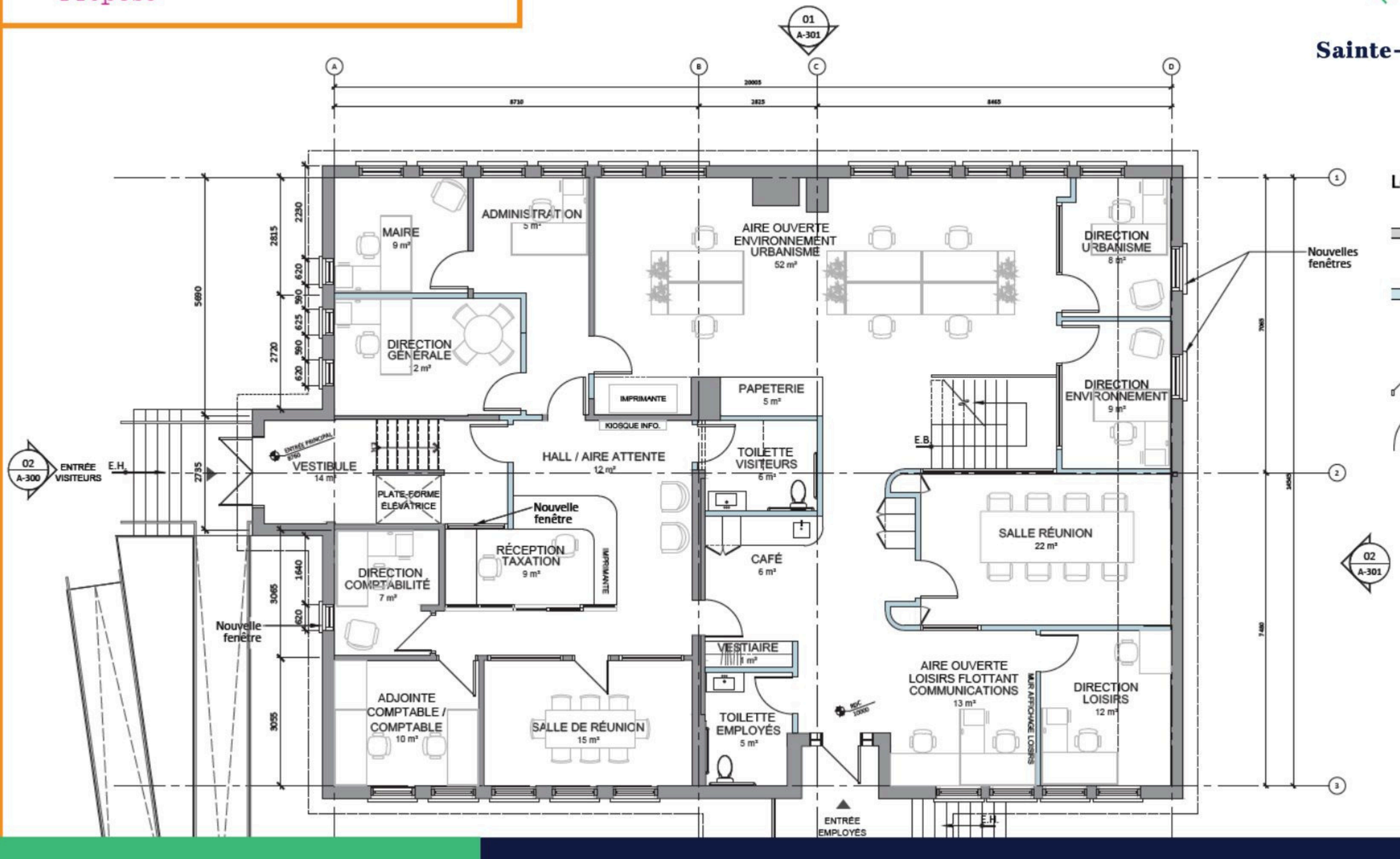
Plan du rez-de-chaussée
Existant

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs



Plan du rez-de-chaussée
Proposé

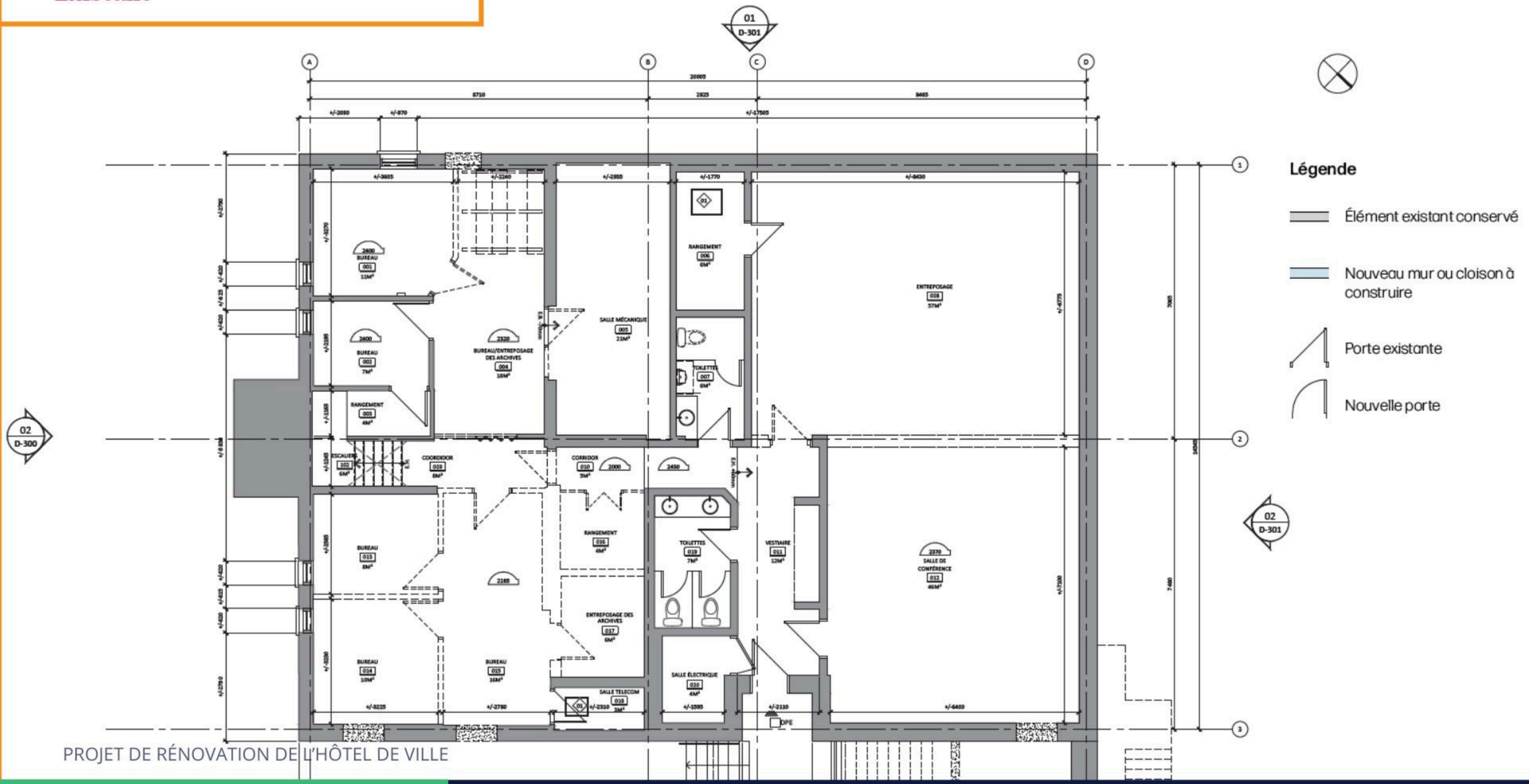
MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-des-Lacs



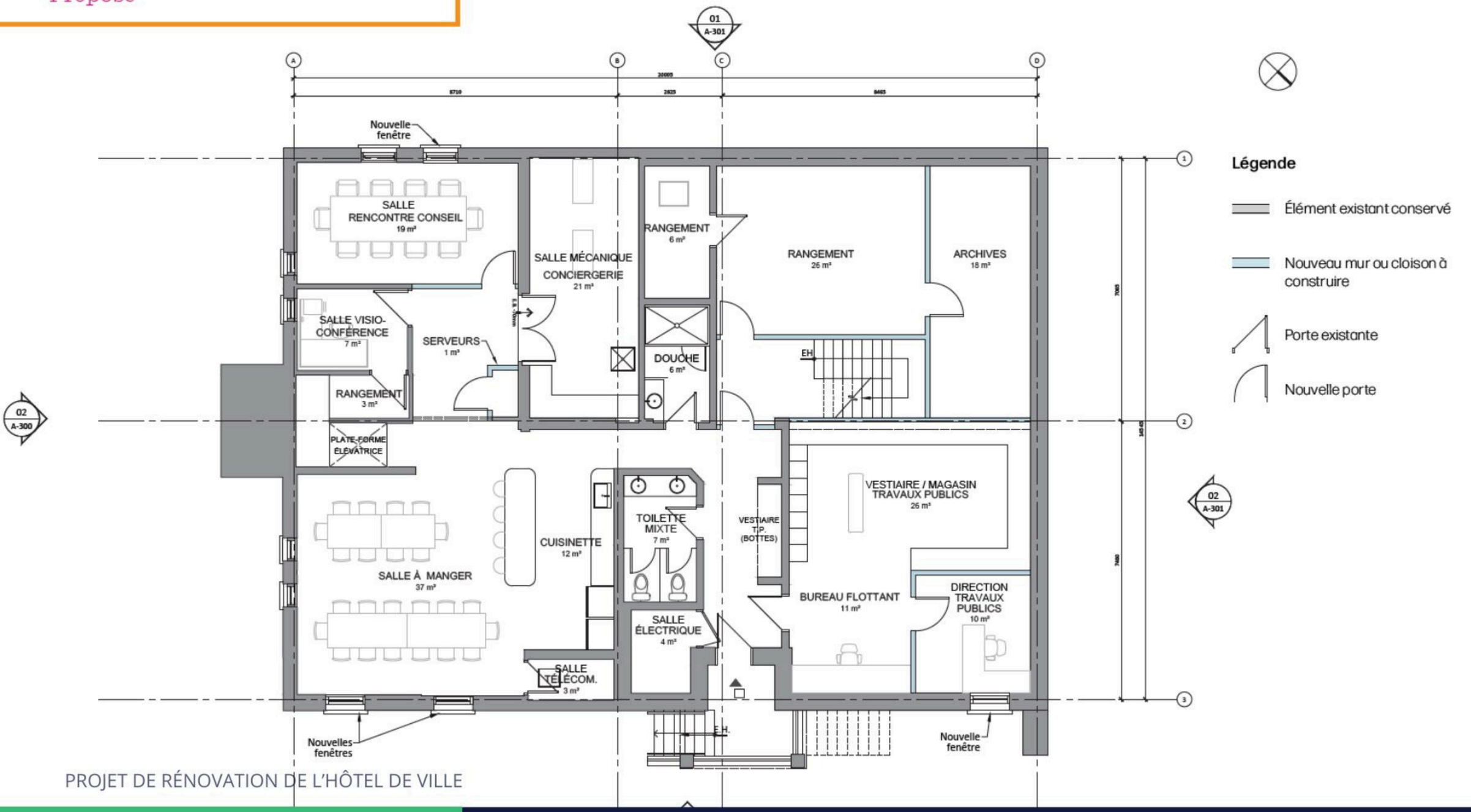
Légende

- Élément existant conservé
- Nouveau mur ou cloison à construire
- Porte existante
- Nouvelle porte

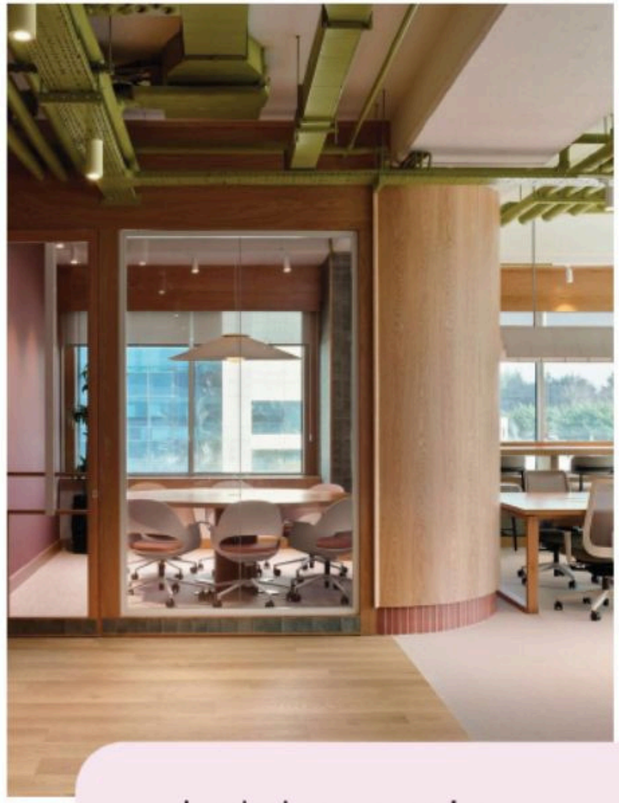
Plan du sous-sol
Existant

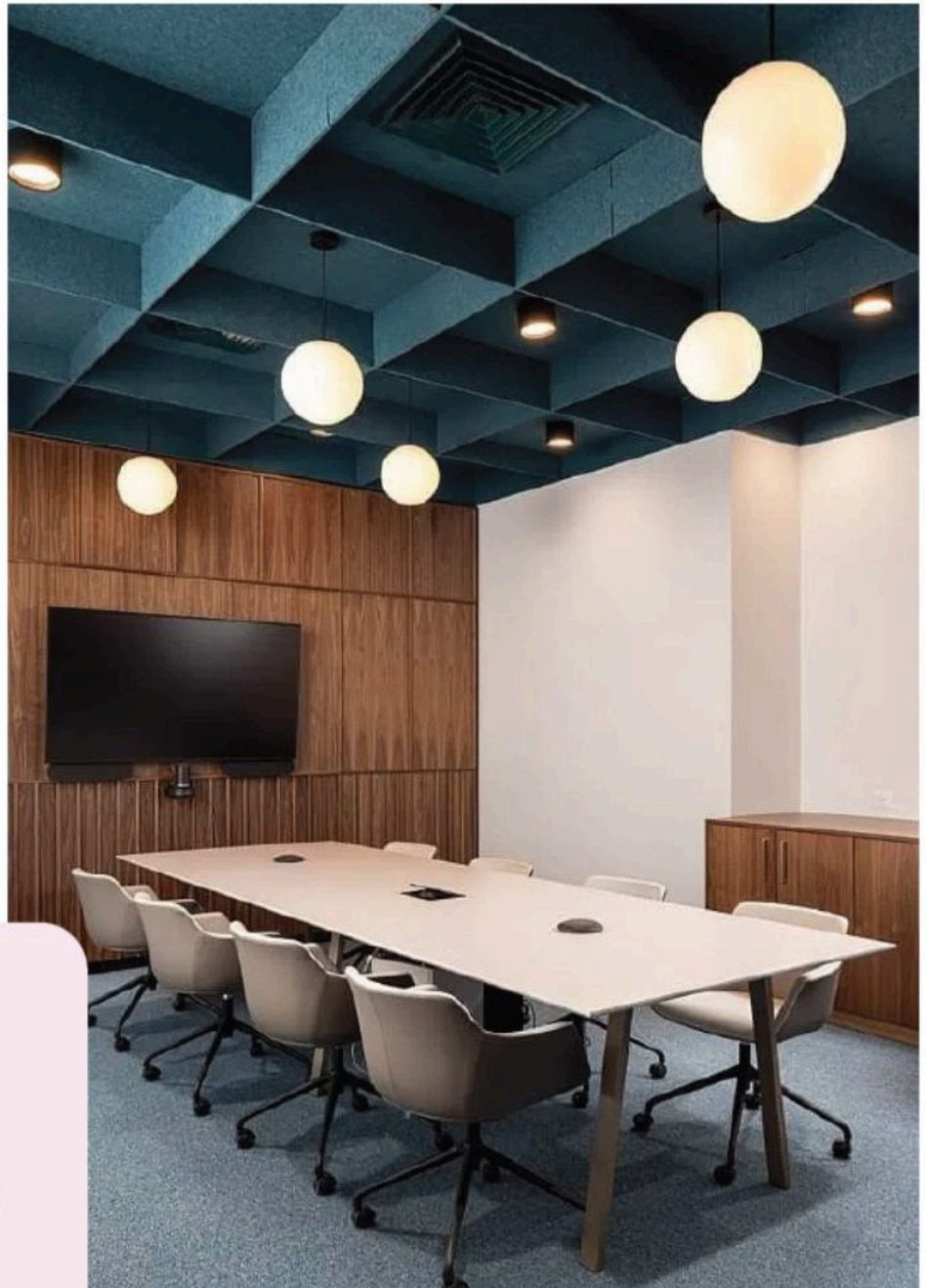


Plan du sous-sol
Proposé



Inspirations intérieures
Salles de réunion









- Luminaires suspendus
- Finis bois sur l'extérieur de la salle
- Murs partiellement vitrés
- Revêtement acoustique au plafond ou sur les murs (touches de couleur)

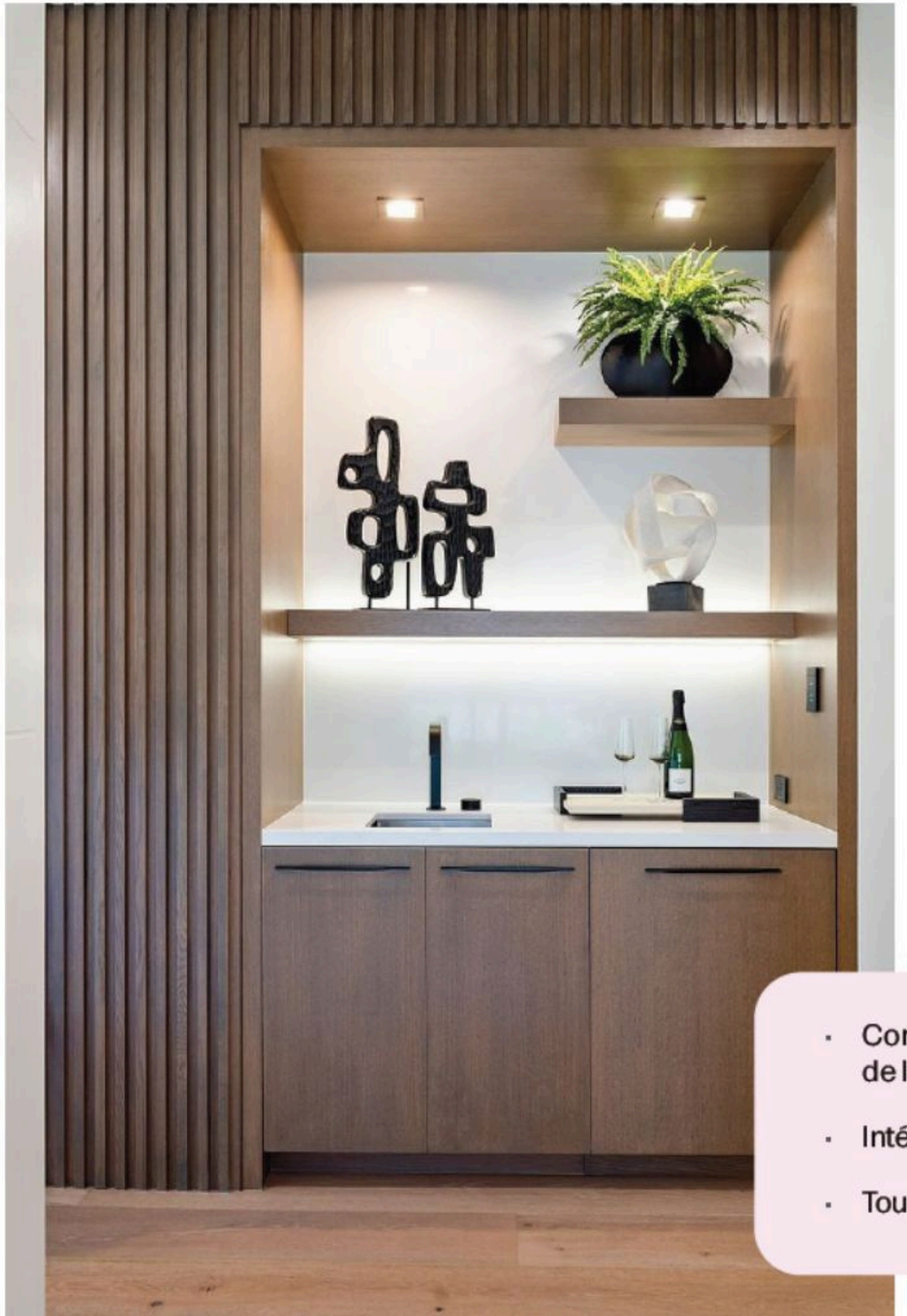
MUNICIPALITÉ DE Sainte-Anne-des-Lacs

Inspirations intérieures

Espace café

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs









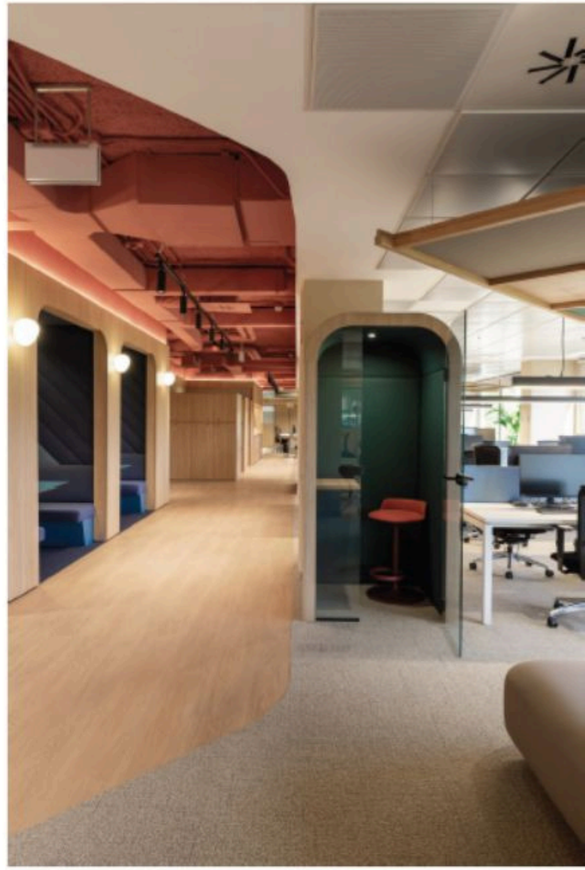
- Comptoir café encastré dans le mur de la salle de réunion
- Intégration de panneaux en bois
- Touche de couleur en second plan

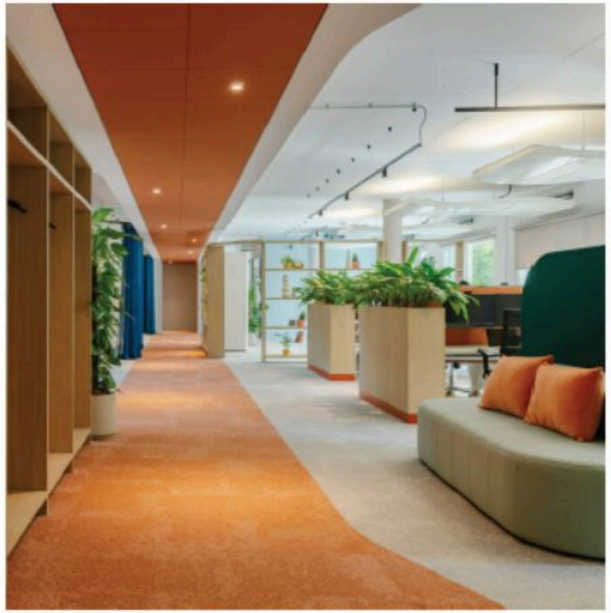
Inspirations intérieures

Aire ouverte de travail

- Distinction au sol entre les aires de travail et de circulation
- Contrôle acoustique (au sol et au plafond)
- Mobilier séparateur (intimité)
- Portes en bois









MUNICIPALITÉ DE Sainte-Anne-des-Lacs

Inspirations intérieures
Cuisinette

- Comptoir cuisine avec îlot convivial
- Mobilier intégré coloré
- Murale / rappel d'éléments naturels
- Meubles en bois







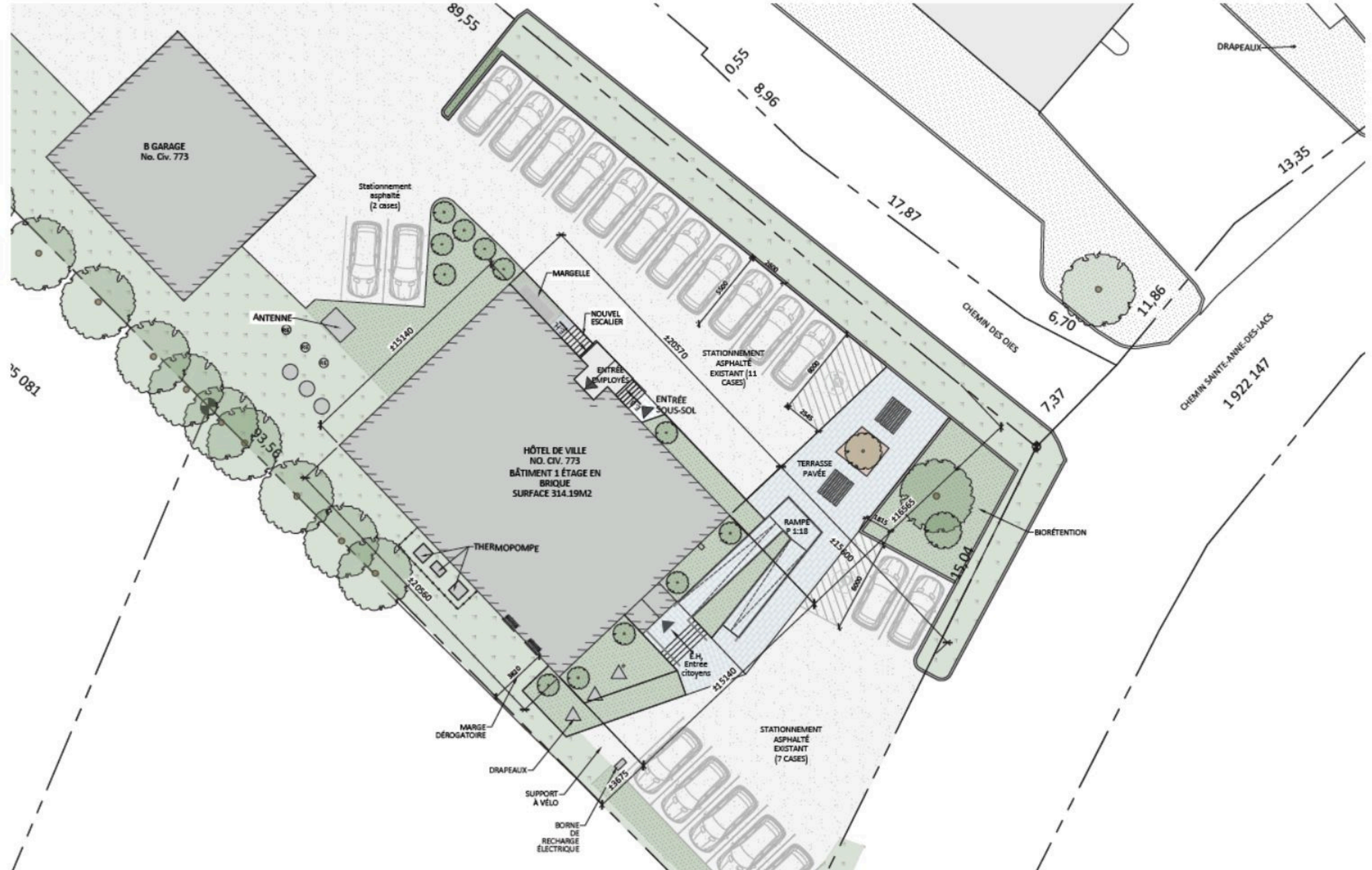


Vue intérieure

Hall d'entrée et comptoir d'accueil



Plan d'implantation proposé



Légende

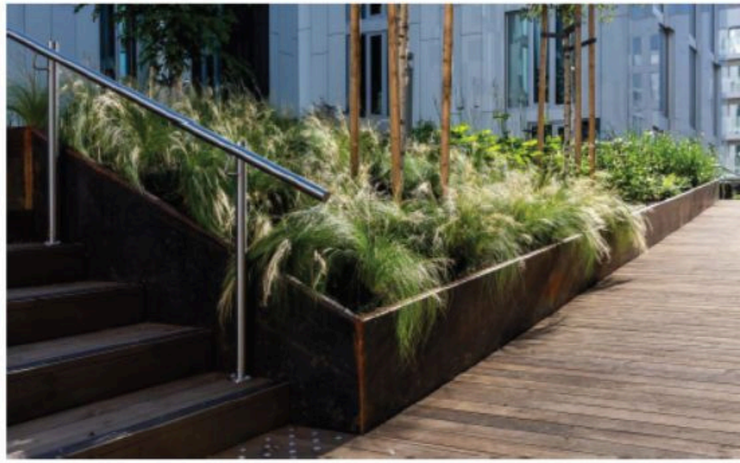
- Espace gazonné existant
- Nouvel aménagement paysager
- Nouvelles surfaces pavées
- Surfaces asphaltées existantes

MUNICIPALITÉ DE Sainte-Anne-des-Lacs

Inspirations extérieures

Rampe d'accès







- Pavé ou bois composite
- Zone végétalisée entre les paliers

Vue extérieure

Entrée principale et aménagement extérieur proposé



Échéancier | Étapes réalisées avec Rayside Labossière

Le projet a franchi les phases d'analyse et de préparation des plans préliminaires

Étude de potentiel et de faisabilité

Études préliminaires - Diagnostic du site et du bâtiment - Esquisses, plans préliminaires et images conceptuelles - Rapport de faisabilité - Présentation du rapport aux représentants municipaux

Dossier préliminaire

Expertises et études supplémentaires - Coordination entre ingénierie et architecture - Élaboration des plans et devis préliminaires - Validation des plans préliminaires par la Municipalité

Où en est le projet ?

ÉTAPES EN COURS

- **Travaux exploratoires et analyse des données par les architectes et les ingénieurs**

- **Préparation des plans et devis définitifs pour appel d’offres**

Quelles sont les prochaines étapes?



Décembre 2026	Décembre 2026	Janvier - Février 2027	Mars 2027

*Les échéances présentées sont fournies à titre indicatif et demeurent sujettes à révision selon l'avancement du projet.

Estimation du coût du projet à ce jour

4 000 000 $ *

*Estimation préliminaire des coûts en date d'aujourd'hui. Les montants présentés sont susceptibles d'être révisés en fonction de l'évolution du projet.

Le Ministère a autorisé la modification du projet de construction en projet de rénovation. Le projet demeure présélectionné au PRACIM, avec un potentiel de financement pouvant couvrir jusqu'à 65 % des dépenses

Impacts du projet et mesures d'attenuation

- **Continuité de tous les services municipaux pendant les travaux**
- **Relocalisation temporaire de certains services pendant les travaux**
- **Communications régulières sur l'avancement du projet et diffusion de l'information par les canaux habituels de la municipalité (infolettre, page Web et réseaux sociaux).**

Vue intérieure

Hall d'entrée et comptoir d'accueil



Période de questions